

## 12 Sports

Football/National-Foot 1/Présentation de la 25e journée  
Balle de match pour le CF Mounana

James Angelo LOUNDOU

Libreville/Gabon

**COMME** lors de sa première consécration nationale en 2012, c'est le stade Idriss Ngari d'Owendo qui va abriter dimanche après-midi le match du titre de champion du Gabon pour le CF Mounana.

Du haut de son statut de leader et de ses cinq longueurs d'avance sur son dauphin Mangasport, le club de Libreville a l'occasion de décrocher la timbale, à une levée du terme du National-Foot 1 2015-2016.

Le Stade Mandji qui termine la saison en beauté, mais en roue libre depuis que l'objectif du maintien a été atteint, n'est pas le plus coriace des adversaires affrontés par les Mounanais sur la route du titre. Même si la formation de la municipalité centrale de Port-Gentil les avait contraints au match nul (1-1) au match aller. Mais il ne s'agissait alors que de la troisième journée d'un championnat où le tapis rouge est déroulé ce dimanche à Yves Stéphane Bitseki Moto et ses coéquipiers qui comptent une avance de cinq longueurs. Après avoir mieux géré le coude à coude avec Mangasport. Le double champion sortant qui, tout en cédant sa couronne, va œuvrer pour soigner sa sortie à domicile, malgré l'US Bitam (4e avec 42 points +10) comme opposition. Un vis-à-vis qui avait mis un terme à la longue invincibilité des Mineurs en championnat, grâce à un doublé de Kodjo Laba Fodoh. L'artificier bitamois, le co-meilleur réalisateur de la phase aller (13



Photo : Maroia

Le CF Mounana a toutes les cartes en main pour valider son deuxième titre de champion du Gabon



Photo : J.F. Maroia

La défaite est interdite pour l'USO



Photo : WILFRIED MBINAH

Après avoir mis fin à la longue disette, le Bitamois Kodjo Laba sera le danger numéro un pour Mangasport



Photo : WILFRIED MBINAH

Auteur d'un triplé au match aller, Allen Nono espère retrouver la même efficacité devant Port-Gentil FC

buts), qui a retrouvé la lumière lors de la représentation éculée contre l'AO CMS, après une longue disette de 10 matches. Le réveil de l'attaquant togolais n'est pas de trop pour aider les Nordistes à toujours viser la troisième marche du podium national. Une place occupée depuis trois levées par une formation de l'AS Pélican (45 points + 14) qui n'entend pas lâcher le morceau. La réception de

Port-Gentil FC (8e), évoluant sans pression, est l'occasion pour la bande à Allen Dorian Nono, le meilleur buteur du championnat, de définitivement assurer cet acquis et terminer la saison à domicile en beauté. Une opportunité que leur envient les clubs en lutte pour le maintien en première division. Le plus en danger étant l'USO (19 points), la lanterne rouge, hôte de l'AO CMS et condamné à vain-

cre, pour entretenir l'infime espoir pour conserver sa place dans l'élite. Il en est de même pour Nguen'Asuku (20 unités - 21) qui va accueillir Missile FC et qui sait qu'un revers le rapprochera, une saison seulement après son retour en D1, de l'étage inférieur. Un niveau promis au Stade Migovéen (20 points - 22), mais que Roger Avah Ndong et ses poulains ne veulent nullement connaître. Pour ce

faire, un résultat positif face à Akanda FC serait une sorte de sursis ou un premier pas vers l'objectif du maintien des Lambarenéens.

**Programme**

Joué hier  
Olympique de Mandji/FC 105  
**Samedi**  
Lambarené (stade Jean Koumou)  
**AS Pélican/Port-Gentil FC** (16h 00)  
Moanda (stade Henri Syl-

voz)  
**Mangasport/USB** (16h 00)  
Owendo (stade Idriss Ngari)  
**Missile FC/Nguen'Asuku** (14h 00)  
**Akanda FC/Stade Migovéen** (16h 00)  
**Dimanche**  
Owendo (stade Idriss Ngari)  
**CF Mounana/Stade Mandji** (15h 30)  
Libreville (stade de Nzeng-Ayong)

## Chronique sportive

## Du rififi au taekwondo !

« (...) LE taekwondo est une discipline où la continuité, l'humilité et le respect des institutions, donc des anciens, sont des valeurs de base. Il n'est donc pas normal de voir tant de changements en si peu de temps. Qu'une fédération change de président trois fois en trois ans est une preuve d'instabilité patente. Cette situation est, en tout cas, très mal perçue au niveau des instances internationales. Nous avons été même choqués lors du dernier championnat d'Afrique à Port-Saïd (Egypte), de voir une délégation gabonaise divisée en deux groupes avec des personnes ne s'adressant même pas la parole et désunies derrière leurs compétiteurs. C'est une attitude indigne d'un pays qui a longtemps été une référence pour les

autres de la Zone IV, mais qui a surtout donné à l'Afrique noire son premier médaillé d'argent olympique et champion du monde des poids lourds : Anthony Obame... »  
Coup de gueule justifié de Franck Kenzo Mukendi, vice-président de la Zone IV de la Confédération africaine de taekwondo, le samedi 4 juin 2016 lors de l'élection de David Mbembo Mouandza, vice-président dans le bureau fédéral présidé par Augustin Mouinga Ondeme. Le Congolais, offusqué, ne pensait pas si bien dire. Parce que, dès le 6 juin 2016, Martin Lafleur Endamme Obame, l'un des candidats malheureux, a porté un recours en annulation auprès du ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Lequel ministère

était représenté au cours de ce scrutin, entre autres, par Mathurin Bidoung Bi Allogho, le directeur général adjoint des sports. Le plaignant mettant en exergue l'article 43 de l'arrêté ministériel n° 983 du 8 octobre 2011, signé du Pr Daniel Ona Ondo, alors ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé des Loisirs. Celui-ci dispose que « les membres du bureau dissous ou démissionnaire ne peuvent être candidats qu'après deux mandats successifs ». Par ailleurs, cette disposition est soutenue par l'article 48 des statuts de la Fédération gabonaise de taekwondo suivant: « les membres du bureau dissous ou démissionnaire ne peuvent être candidats ». Fort de tout cela, ainsi que de l'ambiguïté qui caractérise l'existence légale des res-

ponsables des ligues de la Ngounié, de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo, Martin Lafleur Endamme Obame demande au patron du département des Sports de faire respecter la loi. « (...) Nous avons l'honneur de venir solliciter l'annulation de cette élection qui, en aucune manière, n'a respecté les principes réglementaires en matière d'organisation des élections libres et transparentes (...) Nous réaffirmons notre volonté de voir cette discipline réécrire ses lettres de noblesse, de contribuer à ce que la sérénité et la cohésion soient assurées dans le strict respect des textes en vigueur », a estimé le candidat malheureux Martin Lafleur Endamme Obame.  
Affaire à suivre !

Par MIKOLO-MIKOLO